

Consultation publique

Paris, le 17 février 2010

Consultation publique de la Commission de régulation de l'énergie sur le développement de capacités fermes de transport de gaz naturel de la France vers la Belgique

Les expéditeurs acheminant du gaz en France ont la possibilité de souscrire des capacités fermes de sortie du territoire vers le sud de l'Europe (péninsule ibérique) et vers l'Est (Suisse). En revanche, la réversibilité des flux est impossible aux points d'interconnexion avec la Belgique (Taisnières) et l'Allemagne (Obergailbach) car le gaz est odorisé sur le réseau de transport en France alors qu'il ne l'est ni en Belgique, ni en Allemagne.

Dans un contexte d'augmentation des capacités d'importations du gaz en France à horizon 2015, (terminaux méthaniers et développement des interconnexions avec l'Espagne), la possibilité d'exporter physiquement du gaz du marché français vers les marchés belge et allemand serait de nature à contribuer au développement du marché français et à son attractivité.

La création d'une capacité d'acheminement physique ferme de la France vers les pays limitrophes du nord de l'Europe s'inscrirait également dans la logique d'une plus forte intégration des marchés européens et d'un renforcement de la sécurité d'approvisionnement.

Dans le cadre de leur fusion, Gaz de France et Suez se sont engagés auprès de la Commission européenne à mettre en œuvre une installation de désodorisation à Taisnières permettant d'assurer un flux physique vers la Belgique à hauteur de 300 000 m³/h.

En parallèle, GRTgaz et Fluxys ont lancé une réflexion afin de préparer le lancement d'une open season coordonnée pour le développement de capacités fermes de transport de gaz naturel de la France vers la Belgique, par la création en particulier d'un nouveau point d'interconnexion permettant d'exporter vers la Belgique du gaz non odorisé arrivant à Dunkerque.

Dans le cadre de la préparation de cette open season, la CRE, après contact avec la CREG, le régulateur belge, souhaite recueillir l'avis des acteurs de marché sur la création d'un nouveau point d'interconnexion avec la Belgique et notamment sur :

- les types de capacités nécessaires de la France vers la Belgique ;
- les différentes solutions techniques et les principes tarifaires envisagés ;
- le déroulement de l'Open Season.

Les parties intéressées sont invitées à répondre aux questions figurant à la fin du présent document, **au plus tard le 17 mars 2010.**

Table des matières

1. CONTEXTE.....	3
1.1. INTEGRATION DES MARCHES EN EUROPE	3
1.2. DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FRANÇAIS.....	3
1.3. POSSIBILITE D'UNE STATION DE DESODORISATION A TAISNIERES H	4
1.4. DISPOSITIF D'ENGAGEMENTS DE FLUX A TAISNIERES	4
2. PROJET D'OPEN SEASON	4
2.1. POSSIBILITE DE REEXPORTER DES FLUX DE GAZ NON ODORISE A PARTIR DE LA REGION DE DUNKERQUE ..	4
2.2. CAPACITES PROPOSEES	6
2.3. VISIBILITE TARIFAIRE EN FRANCE	6
2.4. CAPACITES COURT TERME AU PIR VEURNE	7
3. DEROULEMENT DE L'OPEN SEASON.	8
4. CALENDRIER	9
5. QUESTIONS.....	9
6. ANNEXE.....	10

1. Contexte

Le schéma contractuel du réseau de transport de gaz en France est fondé sur l'existence de trois zones d'équilibrage constituant chacune un système « entrée-sortie ». Les expéditeurs acheminant du gaz en France peuvent ainsi souscrire séparément des capacités d'entrée et des capacités de sortie. Cependant, seuls trois produits de sortie physique du territoire sont à ce jour commercialisés, à Oltingue (vers la Suisse), et à Larrau et à Biriadou (vers l'Espagne).

Les expéditeurs ont par ailleurs la possibilité de souscrire des capacités rebours de sortie à Taisnières (vers la Belgique) et à Obergailbach (vers l'Allemagne). Ces capacités contractuelles, dont l'existence est fondée sur la présence de flux dominants à ces points d'interconnexion, sont interruptibles côté français.

Cette offre limitée de produits de sortie trouve son explication dans la position particulière qu'occupe la France dans le réseau gazier européen. Historiquement, les flux gaziers dominants en Europe vont d'Est en Ouest et du Nord au Sud, provenant principalement de Russie ou de Mer du Nord, vers les pays consommateurs. Ainsi, en dehors des contrats de transit pour approvisionner les marchés espagnol et italien, la France est avant tout un pays de débouché du gaz.

L'intégration progressive des marchés gaziers européens conduit à repenser cette configuration.

De nombreux arguments, au niveau européen et au niveau français, militent en faveur de la création effective d'une capacité d'acheminement du gaz de la France vers la Belgique. Plusieurs solutions sont envisageables.

1.1. Intégration des marchés en Europe

La création d'un produit ferme de capacité vers la Belgique s'inscrit dans la logique d'une plus forte intégration des marchés en Europe. En effet, en accroissant les flux et en facilitant les échanges entre les deux pays, ce nouveau produit sera de nature à renforcer l'émergence d'un marché intérieur du gaz en Europe. Il devrait notamment favoriser la convergence des prix du marché du PEG Nord et de Zeebrugge, contribuant ainsi à l'apparition d'un prix de référence du gaz au niveau européen.

Ce projet contribue également à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en Europe. L'arrêt inattendu des approvisionnements russes transitant par l'Ukraine au cours du mois de janvier 2009 a confirmé le besoin de poursuivre l'intégration du marché européen et a révélé des points de vulnérabilité du système gazier européen. En particulier, la capacité d'acheminer du gaz vers les marchés les plus touchés a été insuffisante. Parmi les mesures possibles, la réversibilité des flux permettant d'inverser plus encore le sens dominant Est / Ouest des flux en Europe est l'une des pistes explorées par les transporteurs européens (ENTSOG – European Network of Transmission System Operators for Gas). Un produit ferme de capacité de la France vers la Belgique répondrait à cette attente.

1.2. Développement du marché français

Au-delà des enjeux européens associés à ce projet, le développement de capacités physiques fermes de la France vers la Belgique répond également à un besoin du marché. En effet, l'impossibilité actuelle d'exporter physiquement du gaz du marché français vers les marchés adjacents (belge ou allemand) en raison des contraintes d'odorisation sur le réseau de transport est considérée par les expéditeurs comme un frein au développement du marché du gaz en France. A un moment où de nouvelles infrastructures d'importation de gaz en France vont être développées, l'amélioration des possibilités d'arbitrage avec les marchés nord-européens renforcerait l'attractivité du marché français. Ce projet contribuerait à renforcer la liquidité et à développer la place de marché PEG Nord.

1.3. Possibilité d'une station de désodorisation à Taisnières H

En novembre 2006, dans le cadre de leur fusion, Gaz de France et Suez ont pris auprès de la Commission européenne un certain nombre d'engagements¹. Parmi ces « remèdes » figure la mise en œuvre d'investissements permettant la remontée de flux physiques de la France vers la Belgique. Dans la mesure où la présence de soufre artificiel (THT) utilisé en France pour odoriser le gaz sur l'ensemble du réseau de transport est prohibée en Belgique, GRTgaz prévoit la mise en service d'une installation de désodorisation à Taisnières H permettant d'assurer un flux physique vers la Belgique à hauteur de 300 000 m³/h (environ 80 GWh/j) à horizon 2013.

Deux principaux risques sont associés au projet. Tout d'abord, ce procédé industriel n'a jamais été mis en œuvre à l'échelle industrielle en Europe. Une installation pilote fait l'objet de tests depuis 2008 avant la transposition à échelle réelle du projet. Par ailleurs, certains des équipements nécessaires au procédé retenu rendent incertaine l'acceptabilité par les autorités françaises du projet pour des raisons de sécurité et environnementales. GRTgaz a interrogé Fluxys sur la possibilité d'émettre sur le réseau belge le gaz ainsi désodorisé. Ce dernier a souhaité consulter les consommateurs raccordés à son réseau de transport ainsi que les opérateurs adjacents avant de se prononcer.

A ce stade des études, le montant total des investissements nécessaires s'élève à 51 M€₂₀₀₉. Selon GRTgaz, les premières estimations des coûts d'exploitation de l'installation s'élèvent à environ 0,9 €/MWh. La date prévue de mise en service, prévue début 2013, suppose une gestion en parallèle des phases d'autorisation administrative et des délais de fabrication.

1.4. Dispositif d'engagements de flux à Taisnières

Une solution contractuelle peut être envisagée pour créer de la capacité rebours ferme de la France vers la Belgique. Cette option reposerait sur un mécanisme d'engagement de flux minimaux (« flow commitments »), auprès de GRTgaz et/ou Fluxys, au point d'interconnexion Taisnières H dans le sens Belgique vers France.

2. Projet d'Open Season

Outre la mise en service d'une station de désodorisation à Taisnières H, la construction d'une canalisation permettant d'exporter vers la Belgique du gaz non odorisé arrivant à Dunkerque, par le Franpipe et le projet de terminal méthanier de Dunkerque LNG pourrait permettre de créer des capacités fermes de la France vers la Belgique.

2.1. Possibilité de réexporter des flux de gaz non odorisé à partir de la région de Dunkerque

Cette solution technique consisterait à acheminer vers la Belgique du gaz qui n'a pas encore été odorisé sur le réseau de transport en France. A proximité de la frontière franco-belge, deux points d'arrivée pourraient fournir ce gaz : le gazoduc Franpipe transportant du gaz en provenance de Norvège et le terminal méthanier de Dunkerque LNG, dont la décision finale d'investissement est prévue au deuxième trimestre 2010.

Mis en service en 1998 et opéré par Gassco, le gazoduc Franpipe dispose d'une capacité technique de 570 GWh/j (soit jusqu'à environ 18 Gm³/an). Il achemine du gaz en provenance des champs de production norvégiens. D'après les données publiées par GRTgaz, au cours des trois dernières années, les flux enregistrés sur ce gazoduc se sont maintenus à un niveau d'environ 270 GWh/j (en dehors des périodes de maintenance). Le gaz est odorisé à l'atterrage, en amont de la station de Pitgam.

Le terminal méthanier de Dunkerque LNG², qui sera raccordé sur le réseau de GRTgaz en amont de la station d'odorisation de Pitgam, comprend deux variantes de développement : 10 Gm³/an (soit

¹ Cf. la version publique de la Décision de la Commission C(2006) 5419 datée du 14.XI.2006 déclarant l'opération de concentration n°COMP/M.1480 Gaz de France / Suez compatible avec le marché commun et l'accord EEE.

² Pour une description détaillée du projet, Cf. la note technique de consultation de la CRE sur le pré-dossier de demande d'exemption à l'accès des tiers régulé de Dunkerque LNG disponible sur le site de la CRE (www.cre.fr, rubrique consultations publiques, 16/02/09).

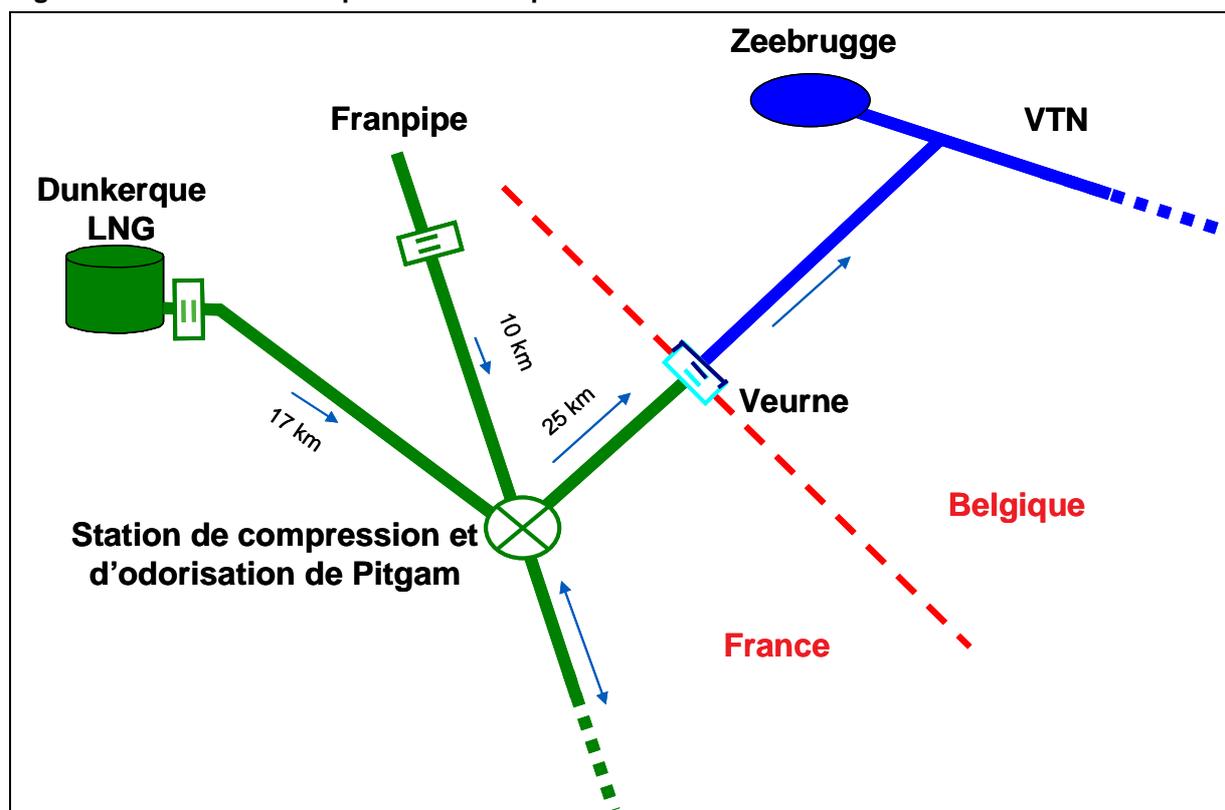
363 GWh/j) ou 13 Gm³/an (492 GWh/j)). La mise en service du terminal est prévue fin 2014. La société Dunkerque LNG a sollicité le 26 juin 2009 une exemption totale à l'accès des tiers et à la régulation tarifaire pour une période de 20 ans.

Par ailleurs, sans remettre en cause le raccordement au réseau de transport de gaz français, Dunkerque LNG a demandé à disposer d'un raccordement supplémentaire du terminal méthanier au réseau de transport belge. La réalisation de ce raccordement est envisageable, soit par le biais d'une canalisation directe exemptée à usage exclusif des utilisateurs du terminal méthanier, soit dans le cadre d'une infrastructure régulée exploitée par GRTgaz et pouvant bénéficier à tous les expéditeurs.

En l'absence de demande, le cas d'une infrastructure exemptée ne fait pas l'objet de la présente consultation publique.

Un scénario de projet étudié par GRTgaz et Fluxys conduirait à créer un nouveau point d'interconnexion avec le réseau de Fluxys au niveau de Veurne. La date de mise en service indicative est fin 2014, début 2015.

Figure 1 – Schéma technique cible de l'Open Season



Le projet étudié correspond à la création d'une capacité de l'ordre de 400 GWh/j (de l'ordre 1 million à 1,5 million de m³/h) et inclurait les investissements suivants :

- une canalisation d'environ 25 km et de diamètre 1050 mm entre Pitgam et Veurne ;
- l'aménagement de la station de Pitgam (incluant le déplacement de l'odorisation).

GRTgaz et Fluxys pourraient étudier un projet de développement d'une capacité supérieure si la demande le justifie.

Le besoin éventuel d'une station de compression à Pitgam vers la Belgique devra être étudié. En fonction de la pression requise à Veurne, le coût global du projet serait compris entre 75 M€₂₀₁₀ et 135 M€₂₀₁₀ pour la partie française.

Q1 Pour vous, la mise en place de capacités fermes physiques de la France vers la Belgique par la création d'un nouveau point d'interconnexion à Veurne présente-t-elle un intérêt ?

Dans ce contexte, GRTgaz et Fluxys envisagent de lancer en 2010 une Open Season coordonnée afin de développer des capacités fermes de sortie de la France vers la Belgique, si la demande exprimée par le marché est suffisante.

2.2. Capacités proposées

La mise en œuvre d'une station de désodorisation à Taisnières H répond à un engagement auprès de la Commission européenne de GDF Suez pris dans le cadre de la fusion. A ce titre, la capacité proposée via ce projet est pré-dimensionnée à 80 GWh/j. Cette capacité, accessible à tous les expéditeurs, devra être allouée selon un mécanisme approprié. GRTgaz et Fluxys étudient la possibilité d'intégrer la commercialisation de cette capacité dans le cadre de l'Open Season.

Seul du gaz non encore odorisé serait exporté physiquement vers la Belgique par la nouvelle interconnexion développée à Veurne. Trois types de souscripteurs pourraient être intéressés par la capacité créée :

- les expéditeurs présents en zone Nord de GRTgaz mais ne disposant pas de gaz non odorisé, c'est-à-dire ne possédant pas de capacités d'entrée au PIR Dunkerque ou au PITTM³ Dunkerque LNG ;
- les expéditeurs détenant des capacités d'entrée en France au PIR Dunkerque. Ils disposent de gaz non odorisé, à proximité du nouveau point d'interconnexion de Veurne ;
- les expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG. Ils disposent également de gaz non odorisé à proximité du nouveau point d'interconnexion de Veurne mais leurs flux pourront être discontinues car dépendantes de la programmation du terminal.

Il est envisagé que les produits commercialisés dans le cadre de l'Open Season reflètent cette segmentation des utilisateurs. En conséquence, deux types de capacités pourraient être proposés :

- des capacités fermes, accessibles à tous les expéditeurs depuis la zone Nord. Afin de garantir leur disponibilité, les capacités fermes commercialisées seraient limitées prenant en compte notamment les flux minimaux livrés par le Franpipe (environ 270 GWh/j) ;
- des capacités conditionnelles, accessibles aux expéditeurs présents au niveau du terminal de Dunkerque LNG. Ces capacités seraient garanties à hauteur des flux émis par le terminal pour chaque expéditeur.

Q2 Que pensez-vous des produits de capacité de sortie au point d'interconnexion de Veurne envisagés dans l'Open Season entre la France et la Belgique ?

2.3. Visibilité tarifaire en France

Il n'existe pas à ce jour de capacité ferme de la France vers la Belgique. Il est donc nécessaire de créer un tarif spécifique pour ce nouveau produit.

Les ordres de grandeur des termes tarifaires communiqués ci-dessous sont indicatifs.

Il convient de retenir un mode de tarification représentatif des différentes natures de capacités proposées et adapté à la réalité technique du projet.

Pour les capacités fermes, compte tenu de l'incertitude sur le sens dominant des flux entre la France et la Belgique au-delà de 2015, le terme tarifaire dans le sens France → Belgique à Veurne pourrait être fixé au même niveau que le terme tarifaire dans le sens Belgique → France à Taisnières H. Le terme tarifaire serait alors compris entre 100 et 150 €/MWh/j/an, conformément aux estimations présentées par la CRE dans sa délibération du 2 juillet 2009 portant orientations sur l'organisation de l'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et sur les capacités commercialisées dans le cadre du développement des interconnexions gazières avec l'Espagne.

³ Point d'interface Transport Terminal Méthanier

Pour les capacités conditionnelles, le terme tarifaire pourrait être fixé à un niveau inférieur de 30 % à celui applicable aux capacités fermes, pour tenir compte de la contrainte d'émission au PITTM.

Un terme tarifaire de proximité pourrait être envisagé pour les expéditeurs acheminant du gaz vers la Belgique depuis le PIR Dunkerque et le terminal méthanier de Dunkerque LNG. Cette disposition permettrait de mieux refléter les coûts en tenant compte de la proximité entre Dunkerque et Veurne. Ce type de tarif de proximité existe dans le tarif en vigueur pour certains utilisateurs, il consiste en une réduction de 50 % par rapport au tarif normal.

Ces niveaux tarifaires permettraient une couverture des coûts estimés pour ce projet en faisant l'hypothèse que les capacités à Veurne sont souscrites en totalité.

Décliné par catégorie d'utilisateurs, ce schéma permettrait :

- aux expéditeurs souhaitant acheminer du gaz depuis le PEG Nord de souscrire des capacités fermes en sortie à Veurne ;
- aux expéditeurs disposant de capacités d'entrée au PIR Dunkerque de souscrire des capacités fermes en sortie à Veurne et de bénéficier d'un tarif de proximité ;
- aux expéditeurs disposant de capacités d'émissions au terminal de Dunkerque LNG de souscrire des capacités conditionnelles en sortie à Veurne et de bénéficier de proximité.

Q3 Que pensez-vous de l'application d'un terme tarifaire de proximité pour les expéditeurs acheminant du gaz vers la nouvelle interconnexion de Veurne depuis le PIR Dunkerque ou le terminal méthanier de Dunkerque LNG ?

Q4 Que pensez-vous de la différence de tarification pour les capacités fermes et les capacités conditionnelles ?

A titre de comparaison, la création d'une station de désodorisation d'une capacité de 80 GWh/j nécessiterait un investissement de l'ordre de 50 M€₂₀₀₉ et des dépenses opérationnelles se situant dans une fourchette allant de 2,7 € à 10,2 € pour 1000 m³ désodorisés, soit environ de 0,2 à 0,9 €/MWh. En retenant l'hypothèse d'une souscription à 100 % des capacités de désodorisation, les termes tarifaires pourraient être environ de 75 €/MWh/j/an et de 0,2 à 0,9 €/MWh de gaz désodorisé. Cette tarification mixte serait retenue pour prendre en compte la part importante des coûts proportionnels aux quantités de gaz désodorisé.

Q5 Etes-vous favorable à la tarification envisagée concernant les capacités développées grâce à la station de désodorisation à Taisnières H ?

2.4. Capacités court terme au PIR Veurne

Il existe aujourd'hui en France un produit rebours à Taisnières H permettant de disposer de capacités France → Belgique interruptibles et à court terme (durée inférieure ou égale à 1 an). Cette capacité est commercialisée en France à 20 % du prix de la capacité ferme annuelle dans le sens dominant, soit 18 €/MWh actuellement. Elle a été souscrite à hauteur de 45 GWh/j en moyenne en 2009 sur 122 GWh/j disponibles et a été très peu interrompue jusqu'à présent.

Compte tenu de la disponibilité de cette capacité rebours, il pourrait être envisagé de ne pas réserver un quota de capacités de court terme à l'interconnexion de Veurne.

Q6 Voyez-vous un intérêt à la fixation d'un quota de capacités de court terme au point d'interconnexion de Veurne ?

3. Déroulement de l'Open Season.

Afin d'évaluer l'intérêt de développer un nouveau produit de capacité entre la France et la Belgique, GRTgaz et Fluxys envisagent de conduire un appel au marché (procédure d'*Open Season*) à compter du mois d'avril 2010. Conformément au guide des bonnes pratiques sur les appels au marché publié par l'ERGEG (GGPOS)⁴, cette *Open Season* sera menée en étroite coordination par les transporteurs belge et français, sous surveillance des deux régulateurs.

L'*Open Season* serait menée en deux temps : une phase non engageante (test de marché) et une phase engageante (allocation des capacités et signature des contrats). Ces deux phases répondraient à une logique itérative et progressive de validation de l'investissement. Au cours de la phase non engageante, les expéditeurs seraient invités à exprimer une première estimation de leurs besoins en capacité fondée sur un « Mémoire d'Informations » préalablement publié par les transporteurs. GRTgaz et Fluxys travaillent sur un schéma d'*Open Season* où les capacités créées par la station de désodorisation à Taisnières seraient également proposées au cours de la phase non engageante. Si cette phase non engageante démontre l'existence d'un intérêt du marché, la phase engageante sera alors organisée, le schéma de l'*Open Season* pouvant être affiné en fonction des résultats de la première phase.

La validation des investissements dépendrait du niveau d'engagement à long terme des souscripteurs. En France, ces engagements pourraient porter sur une durée supérieure ou égale à 10 ans pour la capacité ferme et sur une durée supérieure ou égale à 20 ans pour la capacité conditionnelle.

Q7 Que pensez-vous du déroulement envisagé pour l'*Open Season* ?

Q8 Que pensez-vous des durées d'engagements qui pourraient être demandées au marché ?

Afin de permettre aux expéditeurs de prendre connaissance du projet et de se positionner, une notice d'information (« Mémoire d'Informations ») serait publiée conjointement par les deux transporteurs, et mise à jour au besoin pour la phase engageante. Cette notice comporterait les éléments de visibilité nécessaires à l'expression de la demande du marché. Elle inclurait entre autres :

- les produits et les niveaux indicatifs de capacités proposés au marché de part et d'autre de la frontière ;
- des éléments de visibilité tarifaire pour chacun des produits proposés ;
- la description des investissements envisagés ;
- le schéma technico-économique de validation des investissements ;
- les règles d'allocation retenues dans la phase engageante ;
- le calendrier détaillé de l'*Open Season* (dates de lancement et de clôture des deux phases, dates des réunions d'information des expéditeurs, dates de publication des résultats...).

Au fur et à mesure du processus, les transporteurs communiqueraient également de façon conjointe aux expéditeurs certains documents nécessaires à la bonne conduite de l'*Open Season* tels que la formulation définitive des règles d'allocation, le formulaire de demande de capacités (phase non engageante), un modèle de lettre d'engagement (phase engageante), les accords de confidentialité, les contrats de réservation de capacités.

⁴ "ERGEG Guidelines for Good Practice on Open Season Procedures (GGPOS)", C06-GWG-29-05c, 21 May 2007

4. Calendrier

Le calendrier envisagé à ce stade est le suivant :

Date	Etape
Février / mars 2010	Consultation publique de la CRE
Début avril 2010	Publication des résultats de la consultation publique et délibération de la CRE sur le processus d'appel au marché
Avril / octobre 2010	Open Season conjointe de GRTgaz et Fluxys
Novembre 2010	Signature des contrats de réservation de capacités

Q9 Que pensez-vous du calendrier envisagé ?

5. Questions

La CRE invite les parties intéressées à adresser leur contribution, au plus tard le 17 mars 2010 :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : webmestre@cre.fr ;
- en contribuant directement sur le site de la CRE (www.cre.fr), dans la rubrique « Documents / Consultations publiques » ;
- par courrier postal : 15, rue Pasquier - F-75379 Paris Cedex 08 ;
- en s'adressant à la Direction des infrastructures et réseaux de gaz : + 33.1.44.50.42.12 ;
- en demandant à être entendues par la Commission.

Une synthèse des contributions sera publiée par la CRE, sous réserve des secrets protégés par la loi. Merci de bien vouloir indiquer dans votre réponse si vous souhaitez que la confidentialité et / ou l'anonymat des informations soient garantis. Les parties intéressées sont invitées à répondre aux questions suivantes en argumentant leurs réponses.

Q1	Pour vous, la mise en place de capacités fermes physiques de la France vers la Belgique par le biais de la création d'un nouveau point d'interconnexion présente-t-elle un intérêt ?
Q2	Que pensez-vous des produits de capacité de sortie au point d'interconnexion de Veurne envisagés dans l'Open Season entre la France et la Belgique ?
Q3	Que pensez-vous de l'application d'un terme tarifaire de proximité pour les expéditeurs acheminant du gaz vers la nouvelle interconnexion de Veurne depuis le PIR Dunkerque ou le terminal méthanier de Dunkerque LNG ?
Q4	Que pensez-vous de la différence de tarification pour les capacités fermes et les capacités conditionnelles ?
Q5	Etes-vous favorable à la tarification envisagée concernant les capacités développées grâce à la station de désodorisation à Taisnières H ?
Q6	Voyez-vous un intérêt à la fixation d'un quota de capacités de court terme au point d'interconnexion de Veurne ?
Q7	Que pensez-vous du déroulement envisagé pour l'Open Season ?
Q8	Que pensez-vous des durées d'engagements qui pourraient être demandées au marché ?

- Q9** Que pensez-vous du calendrier envisagé ?
- Q10** Selon vous, la mise en place de capacités « rebours fermes » de la France vers la Belgique grâce à des mécanismes de type « engagement de flux » présente-t-elle un intérêt par rapport aux capacités rebours existantes ?
- Q11** Avez-vous d'autres remarques ?

6. Annexe

Liens vers les sites Internet des opérateurs de transport en France et en Belgique :

- Fluxys, Belgique : www.fluxys.com
- GRTgaz, France : www.grtgaz.com

Liens vers les sites Internet des régulateurs en France et en Belgique :

- CRE, France : www.cre.fr
- CREG, Belgique : www.creg.be

Liens vers le site Internet de l'ENTSOG (European Network of Transmission System Operators for Gas) :

- ENTSOG : www.entsog.eu
- Travaux de l'ENTSOG sur la réversibilité des flux : http://www.gie.eu.com/publications/indexframe_plus_reverse.html